



Présence d'un de délégué syndical lors d'un rdv avec drh

Par **Clotilde Durant**, le **03/12/2018** à **01:27**

Bonjour

J'ai demandé un rdv avec la DRH pour évoquer un litige concernant ma paie et plus précisément des IJSS non reversées pendant mon arrêt, en présence d'une élue CE, déléguée syndicale. La réponse fut la suivante : le gestionnaire de paie sera présent mais la DRH refuse la présence de ma collègue pour m'assister. En a-t-elle le droit ?

Merci

Par **P.M.**, le **03/12/2018** à **09:27**

Bonjour,

Elle en a théoriquement le droit puisqu'aucun texte ne le prévoit mais c'est une curieuse conception du dialogue social propre à certains DRH, en plus qui déséquilibre l'entretien puisque la DRH s'arroge le droit d'être assistée sans permettre la même chose à la salariée... Si le dialogue est impossible, vous pourriez préférer exposer le problème par écrit...